

**COMMUNE DE MESLAND**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 4 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2014

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme, BRUNO Christian, LEBAY Paule, GASNIER Richard.

Excusé: M ODONNAT Cédric.

Madame Isabelle GIRAUD a été désignée secrétaire.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

*Délibération N°52/14 publiée le 19/12 /2014 Transmise à la préfecture le19/12/2014 - Reçue à la préfecture le 12/2014*

Monsieur le Maire présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le SIAEP Val de Cisse. Le service est assuré en affermage par la Sté Véolia. Le prix est de 2.49 € TTC /m3 facturé. Toutes les mesures de contrôle effectuées se révèlent conformes à 100% avec la législation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le rapport 2013 sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le SIAEP Val de Cisse qui lui est présenté.

**PROJET DE CONVENTION AVEC LE CAUE – ETUDE POUR LA CREATION DE JARDINS**

*Délibération N°53/14 publiée le 19/12 /2014 Transmise à la préfecture le19/12/2014 - Reçue à la préfecture le 12/2014*

Le Maire informe les membres présents que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement auquel la commune adhère, a été sollicité pour accompagner la commune dans la phase étude de son projet de création de deux jardins dans le Bas-Bourg. Une convention fixe les modalités d'intervention du CAUE et les conditions financières. Le CAUE prend plus de 50 % du coût de l'étude à sa charge. Le coût à supporter par la commune est de 2250 € (pas de TVA) pour une prestation de 13 journées. La mission du CAUE s'achèvera en décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les modalités d'intervention du CAUE et les conditions financières proposées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à engager la dépense qui sera inscrite au budget 2015.

## **ECHANGE DE TERRAINS**

*Délibération N° 54/14 publiée le 19/12 /2014 Transmise à la préfecture le 19/12/2014 - Reçue à la préfecture le 12/2014*

Monsieur le Maire rappelle que la restauration du lit de la Petite Cisse est nécessaire pour résoudre les problèmes d'érosion de la voirie de la Rue de la Fontaine en période de fortes eaux.

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse propose de replacer le cours d'eau dans son lit originel. Pour ce faire, il est nécessaire de maîtriser le foncier sur certains terrains par acquisition, échange ou bail emphytéotique.

La parcelle cadastrale C 843, d'une surface de 0.1520 ha, appartenant aux époux GUILLY Emmanuel, est concernée. A la demande de ces derniers, une proposition d'échange a été faite avec la parcelle cadastrale B 316 d'une surface de 0.3250 ha, propriété de la commune de Mesland.

La parcelle B 316, en nature de jeunes bois de robiniers, est d'une superficie supérieure à la parcelle cadastrale C 843, mais compte tenu que cette dernière est plantée de peupliers arrivés à maturité dont la valeur est supérieure aux robiniers, il est proposé d'un commun accord de réaliser l'échange sans soulte.

Les frais notariés seront supportés par la commune. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne par le biais du contrat de bassin de la Cisse pourrait subventionner la commune à hauteur de 50 à 80% de la dépense engagée pour les frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'échange sans soulte proposé et autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec un notaire, à solliciter une subvention auprès du Syndicat de bassin de la Cisse, à engager la dépense qui sera inscrite au budget 2015, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **RESTAURATION DU PONT DE LA GRANDE FOSSE**

*Délibération N° 55/14 publiée le 19/12 /2014 Transmise à la préfecture le /12/2014 - Reçue à la préfecture le 12/2014*

Monsieur le Maire expose que le Pont de la Grande Fosse, mitoyen avec la commune de Monteaux est dans un état de vétusté avancé qui a nécessité la prise d'un arrêté d'interdiction de circuler le 27 octobre dernier. Les deux communes souhaitent se grouper pour en effectuer ensemble la restauration. Une convention est proposée pour préciser les modalités d'intervention et les conditions financières. La commune de Mesland achète l'ensemble des fournitures pour un prix de 1759.91 € TTC et la commune de Monteaux lui remboursera 879.95 € TTC au vu d'un titre de recette émis par Mesland. Les moyens humains seront mobilisés à parité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la convention entre les deux communes et autorise Monsieur le Maire à la signer et à engager la dépense en investissement.

## **AVANCEMENT DES TRAVAUX A LA GRIVELIERE**

Monsieur le Maire précise que les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau menés successivement par Agglopolys et le SIAEP Val de Cisse à La Grivellière sont à présent terminés. La fermeture d'étanchéité des tranchées a été réalisée par un revêtement bitumineux bicouche sur toute la largeur de la chaussée. Le poteau incendie a été facturé par la Sté SEGEC mille neuf cent quatre vingt douze Euro (1 992 €) TTC. Suite à ces travaux, une commission d'appel d'offres Mesland/Monteaux va se réunir le 17 décembre 2014 pour étudier les offres remises dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre lancé en groupement de commande pour poursuivre le chantier avec des travaux de voirie et de collecte d'eaux pluviales en co-maîtrise d'ouvrage communale.

## **AVANCEMENT DU DOSSIER D'INSCRIPTION DES SENTIERS PEDESTRES AU PDESI**

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) des trois sentiers de Mesland a été étudié le 4 novembre dernier en commission « activités terrestres » de la CDESI. Deux sentiers sur trois (le plus long et le plus court) ont été classés au niveau 2 : proposition d'inscription sous réserve de refaire le balisage non-conforme à la charte de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) et de signer les conventions d'entretien. Le sentier le plus long dépasse néanmoins les 30% de linéaire goudronné autorisé. Le troisième sentier a été refusé au motif qu'il n'apporte rien de plus aux promeneurs que les deux précédents. La commission plénière du 9 décembre de la CDESI statuera sur ces propositions.

## **RETRAIT D'UNE DELIBERATION**

*Délibération N° 56/14 publiée le 19/12 /2014 Transmise à la préfecture le /12/2014 - Reçue à la préfecture le 12/2014*

Monsieur le maire indique que la Préfecture lui demande de retirer la délibération N° 44/14 du 28 août 2014 par laquelle le conseil municipal donne un avis favorable pour la location du logement du presbytère à Mademoiselle Marmion et Monsieur Lefèvre. La Préfecture relève en effet que le maire avait toute compétence pour gérer seul cette affaire puisque le conseil municipal lui avait donné délégation le 5 juin dernier pour conclure le louage de choses n'excédant pas 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord pour retirer cette délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Arrêts de bus**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zébras de matérialisation des arrêts de bus du collège ont été mis en place et qu'il a demandé, en accord avec le collectif de parents, un arrêt de bus le soir en face de la mairie en substitution de celui de l'école. Ce nouvel arrêt du soir va permettre aux enfants de descendre dans le bourg sans être contraints de faire la boucle par les Prés Noirs et La Boucherie.

### **Etude de diagnostic de sécurité**

Monsieur le Maire rappelle qu'il va rencontrer le 15 décembre le responsable de l'Agence Technique Départementale (ATD) en vue d'établir un diagnostic de sécurisation de traversée de bourg. Didier Laffray et Catherine David participeront à la réunion avec lui.

### **Encombrement des lampadaires sur les trottoirs**

Catherine David demande pourquoi les lampadaires ont été placés sur les trottoirs, déjà fort étroits et non pas en potence sur façades comme cela se fait dans certains villages. Monsieur le Maire répond que la question a été posée en novembre au SIDELC et au bureau d'études SPIE lors de la réunion de préparation de la prochaine tranche d'enfouissement des réseaux. Il a été répondu que certaines habitations sur lesquelles les potences auraient du être posées étaient trop basses et que cela aurait présenté un risque d'accrochage des lanternes par les camions et engins.

### **Couverture numérique**

Jean-Pierre Gérard indique qu'il a assisté avec le maire à une réunion de présentation du plan de déploiement du Très haut Débit par le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique. La commune de Mesland devrait bénéficier dans le cadre du rattachement à la plaque d'Onzain de l'installation de la fibre optique dans les 5 ans sur 95% de son territoire. Les 5% restants bénéficieront de solutions alternatives qui assureront un débit minimum de 10 Mbits. L'année 2015 sera consacrée aux études et les travaux proprement dits pourraient être lancés à partir de 2016/2017 sans qu'un échéancier précis soit encore déterminé. En attendant, la municipalité continue de récupérer les imprimés qui ont été distribués. Une synthèse sera effectuée au printemps pour faire le point avec les intéressés.

### **Changement de date de Conseil municipal**

A la demande de Paule LEBAY et de Christian BRUNO, le Conseil municipal accepte à l'unanimité que les réunions n'aient plus lieu le premier jeudi de chaque mois, mais le deuxième mardi. La prochaine réunion de conseil est en conséquence fixée au mardi 13 janvier 2015.